



# LE FIGARO patrimoine

**BUDGET**  
QUELLES SOLUTIONS POUR  
FINANCER UNE ANNÉE  
SABBATIQUE **PAGE 36**



PATRIMOINE

## Financer une année sabbatique

*Comment utiliser ses placements pour faire une pause professionnelle et encaisser les revenus de son patrimoine en déléguant sa gestion.*



Quand on s'absente plusieurs mois d'affilée, ce qui compte surtout c'est de savoir que l'argent placé est à l'abri et disponible.  
TEAMDAF -  
STOCK.ADOBE.COM

**ANNA HAGÈGE**

**BUDGET** Avoir un an devant soi pour souffler, prendre du recul, profiter de la vie et pour certains partir loin. C'est le rêve de beaucoup d'actifs usés par le stress ou la routine du quotidien. Pour certains, cette période sera mise à profit pour sillonner les mers sur un voilier, pour d'autres ce sera l'occasion de faire un tour du monde avec à la clef des frais de transport et d'héberge-

ments. « Reste que pour larguer les amarres en toute sérénité, il faut être capable de subvenir à ses besoins sans les revenus de son travail et être en mesure d'assumer des dépenses supplémentaires liées à son éventuelle nouvelle vie durant l'année sabbatique », explique Gilles Étienne, directeur associé chez Cyrus Conseil. Pour bien calibrer ses besoins futurs, « il faut faire un budget en y intégrant les dépenses mensuelles, le coût des assurances, de la complémentaire santé, sans oublier le paie-

ment d'éventuels crédits en cours. Car même à l'autre bout du monde, ces charges fixes vont continuer à courir », conseille Grégory Lecler au cabinet Prudentia. En matière de gestion de patrimoine, un an est une durée courte. « Compte tenu des taux faibles, il est illusoire de croire que l'on ne va vivre que sur les seuls intérêts de ses placements. À un moment ou à un autre, il faudra sécuriser son épargne et la consommer », affirme Alexis Poirot, conseiller en gestion de patrimoine



au cabinet Médicia Gestion Privée. « Dans ce scénario, pas question de chercher la performance, la période est trop courte », ajoute Alain Atallah, président de Trinity Gestion Privée et associé du Groupe Anseris. Il faudra « puiser de préférence dans des enveloppes générant le moins de fiscalité possible et sans les casser ou remettre en cause l'antériorité fiscale », recommande Morgane Mathot à l'Institut du Patrimoine, groupe Patrimmofo.

#### ► Livrets d'épargne : faire le plein et piocher à volonté

Même s'ils rapportent peu, les livrets d'épargne réglementés (livret A, livret de développement durable et solidaire) peuvent, durant quelques mois d'absence, servir de réceptacles à la somme destinée à financer son année « off ». Pour mémoire, leurs plafonds sont de 22 950 € pour le livret A et de 12 000 € pour le LDDS. Atouts majeurs de ces supports : ils sont sûrs et surtout accessibles en permanence, même à l'autre bout du monde. « Ces placements rapportent peu, mais ce n'est pas le plus important quand on s'absente plusieurs

mois d'affilée. Ce qui compte surtout c'est de savoir que l'argent placé est à l'abri et disponible. Ces enveloppes sont souples, sûres et faciles à débloquent à distance via une simple connexion internet », affirme Stéphane Van Huffel, directeur général de Netinvestissement.

#### ► Assurance-vie : opter pour des rachats partiels

Piocher dans son contrat d'assurance-vie est simple grâce au mécanisme des rachats partiels qui n'a pas d'impact sur l'antériorité fiscale du contrat. Ponctuels ou program-

més, « ces retraits sont fiscalement intéressants surtout pour un contrat de plus de 8 ans », souligne Alexis Poirot. Pour mémoire, après un abattement annuel de 4 600 € pour une personne seule et de 9 200 € pour un couple marié, l'épargnant est taxé sur les intérêts générés par son contrat à hauteur de 7,5 % plus les prélèvements sociaux de 17,2 %. Si ces mêmes rachats sont effectués sur des contrats plus récents, la taxation est plus salée : 35 % avant 4 ans et 15 % entre 4 et 8 ans, plus les prélèvements sociaux à 17,2 %.

Autre précaution à prendre avant de boucler sa valise : penser à changer l'allocation des actifs. « Mieux vaut réduire momentanément son exposition au risque, privilégier le temps de son absence les fonds en euros au détriment des unités de compte. Sanctuarisées, ces sommes en sécurité seront facilement disponibles et sans risque de pertes », conseille Alexis Poirot. « Mettre le cap sur des unités de compte dynamiques ou spéculatives s'envisage mais en amont, 4 à 5 ans avant le départ en année sabbatique. Une de mes clientes a épargné 400 euros par mois pendant 5 ans sur des fonds spéculatifs d'un contrat d'assurance-vie, puis on a sécurisé les plus-values au fur et à mesure », raconte Alain Atallah. « Il est beaucoup trop risqué d'aller sur ce type de supports pour un an », explique ce dernier.

#### ► PEA : clôturer ou ponctionner le plan

Vous êtes titulaire d'un PEA ? Mieux vaudra, avant de partir, réaliser des ajustements. « Par mesure de sécurité, je prône une clôture du plan. Car en cas de chute des marchés, si on ne fait rien on perd une partie de son épargne et si la somme placée sert à financer son voyage,

c'est beaucoup trop risqué surtout si l'on ne peut pas joindre le client », explique Alain Atallah. Durant cette période où certains seront volontairement déconnectés, donc difficilement joignables, « il sera impossible d'avertir un client d'un éventuel

krach boursier pour changer de stratégie de placement », indique ce dernier. Depuis la loi Pacte du 22 mai 2019, le fonctionnement du PEA est plus souple. En cas de sortie en capital après 5 ans d'âge, les gains accumulés (dividendes et plus-values) ne sont pas taxés. Et en cas de simple retrait après 5 ans, ce placement n'est plus clôturé et des versements ultérieurs seront possibles. Mieux vaudra retirer les fonds nécessaires et les loger sur le fonds en euros d'un contrat d'assurance-vie afin de les mettre à l'abri.

#### ► Immobilier : profiter des revenus locatifs

Libérer sa résidence principale pendant plusieurs mois peut donner à certains propriétaires l'idée de la louer. Les revenus locatifs encaissés serviront soit à rembourser tout ou partie du crédit immobilier en cours, soit à générer une source de revenu pour l'année sabbatique. Dans ce cas, la location meublée s'avère une bonne option car il n'y a quasiment rien à déménager et la durée du bail est courte, soit un an renouvelable. Dans le cadre du régime de loueur en meublé non professionnel (LMNP), le contribuable a tout intérêt à opter pour le micro-BIC qui autorise un abattement forfaitaire de 50 % sur les recettes à condition que ces dernières soient égales ou inférieures à 70 000 € par an. « Les revenus issus de cette location seront faiblement ou pas imposés, en raison du jeu des amortissements lié au régime meublé »,



signale Morgane Mathot.

La solution du meublé ne fonctionne toutefois que pour certains types de biens et surtout dans certaines villes ou quartiers. Une autre option plus lucrative consiste à louer pour de courtes durées selon les règles en vigueur dans la ville où se situe l'appartement ou la maison. Là, il faudra faire appel aux services d'une conciergerie pour assurer la gestion de ces séjours à répétition. Si vous êtes propriétaire d'un ou plusieurs biens locatifs, leurs loyers seront bien évidemment utiles durant votre congé. Avant de partir,

mieux vaudra le(s) donner, là aussi, en gestion à un professionnel chargé de choisir si besoin les futurs nouveaux locataires, de veiller au bon déroulement de la location et de réaliser les réparations nécessaires. « Ce service coûte entre 7 et 10 % des loyers encaissés mais c'est le prix de la tranquillité pour être sûr que le bien est occupé dans les temps morts durant son absence », explique Morgane Mathot. L'achat de parts de SCPI servant des revenus locatifs mensuels et trimestriels proches de 4,5 % est tentant, mais cet investissement ne doit pas s'envisager comme un « aller-retour » sur seulement un an. La revente rapide ne serait pas une bonne opération car les frais de souscription ne seront pas amortis. « Ce placement doit s'envisager sur du moyen ou du long terme et se conserver au retour d'une année sabbatique », insiste Gilles Étienne. En outre, la taxation des revenus « pierre papier » n'est pas neutre. L'imposition se base sur la tranche marginale d'imposition sur le revenu plus les prélèvements sociaux à 17,2 %. Pour éviter cette ponction, mieux vaudra acheter des parts de SCPI via un contrat d'assurance-vie. ■